

Commune de Muriaux

Assemblée ordinaire des ayants-droit (entité de Muriaux)

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité de Muriaux)

Lundi 1^{er} février 2021 à 20.00 hres, salle de spectacles des Breuleux (Cinéma)

Nous veillerons au respect des mesures sanitaires COVID-19

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Nomination d'un membre à la commission des pâturages
5. Nomination de la secrétaire de l'assemblée des ayants-droit
6. Approbation du budget 2021 ainsi que les taxes et les investissements
7. Décider de la vente de 900m² d'aisance au Cerneux-Veuil
8. Divers et imprévus

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.